

DELIBERATION RELATIVE AU TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

DE LA CCI PAYS DE LA LOIRE

ASSEMBLEE GENERALE DU 14 MARS 2024, À LAVAL

DELIBERATION N° 04_2024

L'Assemblée Générale de la CCI de la Mayenne réunie le jeudi 14 mars 2024 à 17 h 30,

Après avoir constaté que plus de la moitié des membres en exercice sont présents,

Sur le rapport de Monsieur le Président,

1- Par acte notarié en date du 18 décembre 2023, la CCI Pays de la Loire a acquis, au 1 rue Françoise Sagan à St-Herblain, dans le cadre d'une division en volumes avec la CCI Nantes Saint Nazaire,

- d'une part, un immeuble cadastré section N° CO 174, d'une surface 55 a 27 ca comprenant :
 - un bâtiment tertiaire composé d'espaces de bureaux, de salles de réunion, de salles amphithéâtres, de locaux, de réserves, d'archives, de circulation et de sanitaires sur 5 niveaux,
 - un parking couvert en rez-de-jardin,
 - des aménagements extérieurs : 12 places de stationnement au Sud-Est.
- d'autre part, une parcelle cadastrée section N° CO 176 d'une surface 00 ha 06 a 81 ca comprenant des places de parking extérieures, des voies de circulation, voies pompiers, espaces verts et équipements techniques.
- 2- A compter du 19 février 2024, tous les services et activités de la CCI Pays de la Loire seront transférés sur le site de St-Herblain.

A cette date, le nouveau siège social de la CCI Pays de la Loire sera fixé au 1 rue Françoise Sagan à St-Herblain.

En conséquence, et afin de procéder aux formalités administratives nécessaires, il vous est demandé d'approuver le transfert du siège social de la CCI Pays de la Loire au 1 rue Françoise Sagan à 44800 St-Herblain.

Vu le Code du commerce,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Règlement intérieur de la CCI,

Vu l'ordonnance du Roi Louis XVIII portant création de la Chambre de Commerce et d'industrie de Laval en 1817 qui devient Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne en 2003,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale :

- ACTE l'acquisition par la CCI Pays de la Loire des biens immobiliers ci-dessus désignés,
- APPROUVE le transfert des activités et des services de la CCI Pays de la Loire sur ce site,
- APPROUVE le transfert du siège social de la CCI Pays de la Loire du 16 quai Ernest Renaud à Nantes au 1 rue Françoise Sagan à 44800 Saint-Herblain,
- AUTORISE le Président ou toute autre personne habilitée à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires au transfert du siège social de la CCI Pays de la Loire,
- MANDATE le Président pour accomplir toutes les mesures de publicité de la présente délibération.

Quorum : 15 Votants : 16

Votes "pour" # 16

Votes "contre" 1 0

Adoptée le 14 mars 2024,

Le Président,

Eric HUNAUT